PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-09-11

Séance du 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi dix-huit du mois de septembre deux mille vingt-cinq.

En présence de :

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	17
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRÉ), Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme GUINEL), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Absents : M. James MOUSSU délégué de Blain.

Secrétaires de séance : Mme Laurence LE PENHUIZIC & M. Jean-Pierre HAMON

FINANCES - BUDGET ADMINISTRATION GENERALE - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2025-03-20 du Conseil communautaire en date du 12 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures comptables liées :

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250924-2025-09-11-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2025

- *A l'annulation de titres émis sur les exercices 2012, 2014, 2015, 2018, 2020 à l'encontre des services de gendarmerie pour paiement de la taxe des ordures ménagères,*
- *A l'annulation de parts sociales de la SCIC « Bois Energie 44 » suite au jugement de clôture pour insuffisance d'actifs de la procédure de liquidation judiciaire de la société en date du 5 octobre 2018,*
- *A l'admission de créances irrécouvrables et créances éteintes,*
- *Au paiement de travaux engagés ;*

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations en date du 15 septembre 2025.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **De retirer** la délibération n°2025-06-13 du Conseil communautaire du 25 juin 2025 ;
- **D'accepter** d'apporter au budget primitif 2025 du budget Administration générale les virements de crédit équilibrés en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Chapitre	Opération	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
F	D	67		673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) - OM Gendarmerie	17 100,00 €	17 374,00 €	34 474,00 €
F	R	74		741124	Dotation d'intercommunalité	264 000,00 €	17 374,00 €	281 374,00 €
F	D	67		675	Annulations Parts sociales SPLA	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
F	R	74		74832	Etat - Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale (CVAE et CFE)	35 000,00 €	1 500,00 €	36 500,00 €
I	D	21	042	2188	Autres dépenses d'investissement	2 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
I	R	26		266	Sortie actif - Parts sociales SPLA	- €	1 500,00 €	1 500,00 €
F	D	65	01	6541	Créances irrécouvrables	- €	12 008,11 €	12 008,11 €
F	D	65	01	6542	Créances éteintes	- €	499,20 €	499,20 €
F	R	78		7817	Reprises sur provisions	- €	12 507,31 €	12 507,31 €
I	D	23	075	2314	Aménagement lignes covoiturage	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
I	D	21	0082	2135	ZAC Bel-Air - Travaux sécurisation	- €	8 100,00 €	8 100,00 €
I	D	21	036	2188	ZAC des Blûchets	50 000,00 €	- 28 100,00 €	21 900,00 €
I	D	041		202	Régularisation fiche inventaire PLUI	16 020,00 €	2 503,54 €	18 523,54 €
I	R	041		2033	Régularisation fiche inventaire PLUI	16 020,00 €	2 503,54 €	18 523,54 €

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250924-2025-09-11-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2025

➢ **D'autoriser** Madame La Présidente à signer les actes correspondants :

DSF - Chapitre 65	12 507,31 €
DSF - Chapitre 67	18 874,00 €
RSF - Chapitre 74	18 874,00 €
RSF - Chapitre 78	12 507,31 €
DSI - Chapitre 21	- 18 500,00 €
DSI - Chapitre 23	20 000,00 €
DSI - Chapitre 041	2 503,54 €
RSI - Chapitre 26	1 500,00 €
RSI - Chapitre 041	2 503,54 €

➢ **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 24/09/2025

Les secrétaires de séance
Mme Laurence LE PENHUIZIC M. Jean-Pierre HAMON

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250924-2025-09-11-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2025